CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA PETITE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*éditeur de l'Abeille seulement*, huit jours avant l'*expiration* de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement un gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2 heures de l'après-midi et la Mobile à 9 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LOUISVILLE et les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur HOMER capitaine Wm. Pay, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira le mercredi 16. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménagements pour les passagers de la chambre et de l'avant, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH.
12 mars 28 et 29, Nlle. Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le brick EXPORT, peut prendre 4 à 500 barils, ou le même poids en marchandises d'encombrement, si l'on s'adresse immédiatement à bord, en face le poteau no. 96, ou à

29 février HARROD & QUARLES.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais AI CELIA, capit. John Black, peut encore prendre 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à G VANCE & R GAMBLE, 51 Douane

POUR GIBRALTAR—Le brick AI doublé et chevillé en cuivre, MARIANE, capitaine David, ayant la moitié de son chargement engagée, partira dans le courant de ce mois Pour balance de fret, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

N. B.—Des avances seront faites sur consignation chargées à bord de ce bâtiment. 11 mars

POUR LE HAVRE & BORDEAUX—La belle barque neuve Louisiana, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée partira positivement le 1er. d'avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménnagements, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.

9 mars 103, rue Royale.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à

HARROD & QUARLES,
22 fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. 1 CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le complétter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à

19 fev G. VANCE & GAMBLE

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. 1. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménnagemens, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à
12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à 12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. 1. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillée en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—Le navire anglais A 1 ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes ménnagemens, s'adresser à Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—Le brick mexicain DELEYTE, capitaine Espinola, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu pour fret de 180 barrils ou passage, s'adresser à (15 mars) J PRATS & FILS

Pour la Baie de Galveston (ler navire)—La solide goëlette, fine voilière, HERRY, capitaine Grimes; ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, doit partir incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St Louis, ou à
7 mars W BRYAN, 36, Vieille Levée.

Pour la baie de Galveston et le lac Sabine—La superbe goëlette fine voilière, LONE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser rue de la vieille Levée No. 36, à 17 mars W. BRYAN.

POUR MATAGORDA.—La goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Watts, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménnagemens, s'adresser à bord, ou à

WM. BRYAN,
27 fev ne 36, Vieille Levée.

A FRETER—La barque anglaise A. 1 VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars R. & J. CURRELL.

A FRETER—La goëlette FORESTER, capitaine Russell, du port de 100 tonneaux, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser au capitaine à bord, ou à Jn. A. PECK,
10 mars 29, rue Bienville

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodnch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils ou 360 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. 1., commande par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
19 fev rue Bienville, No. 47.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerrnée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à

LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 15

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. 1., doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à

WILLIAM VANCE,
22 fev no. 18, rue Douane.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe, ou de la Méditerranée.—Le beau brick lubeckois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à

27 fev LATASTE & BRULATOUR

VENTES À L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu pour clôre une société, le vendredi, 18 mars 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,

Cinquante deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, bien situés, offrant un grand bénéfice aux spéculateurs, 18 des susdits lots sont situés dans l'îlet no. 23, borné par la rue des Français, St Jean Baptiste, St Avide et Union, immédiatement derrière l'îlet no 14, qui fait face au Rail road.

No. 1, mesure 30 pieds 10 pouces sur la rue Saint Jean Baptiste, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 2 touche au no 1, mesure 31 pieds face à la même, sur la même profondeur.

No. 3 est le lot formant l'encoignure, mesurant 31 pieds 9 pouces sur la rue de l'Union, et 120 pieds sur la rue de St. Jean Baptiste.

Nos. 4, 5, 6 et 7, touchant au no 8, et mesurant 33 pieds face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur.

Nos. 8, 9 et 10, touchant et ont la même façade, mais ont de profondeur 127 pieds 10 pouces.

No. 11, mesure 31 pieds de face sur la rue St Avide, sur 159 pieds, 11 pouces de profondeur.

No. 12, mesure 30 pieds sur la rue St. Avide, sur la même profondeur.

No. 13, formant l'encoignure, mesurant 31 pieds 11 pouces sur la rue des Français, sur 120 pieds sur la rue St. Avide.

Nos 14, 15, 16 et 17, touchant aux autres et mesurant chacun 32 pieds face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur.

No. 18, touche le dernier, et mesurant 31 pieds 10 pouces, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Nos. 19, 20, 21, et 22, sont situés dans l'îlet No. 14.

Nos. 19, mesure 31 pieds 11 pouces sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 20, formant l'encoignure, mesure 32 pieds face sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces sur la rue St. Jean Baptiste.

No 21, mesure 31 pieds 11 pouces sur le Rail Road, ou les Champs Elysées, sur 150 de profondeur.

No. 22, formant encoignure, mesurant 32 pieds face au Rail Road, au 150 pieds de face et profondeur à la rue St. Jean Baptiste.

Nos. 23, 24, 25 et 26 sont situés dans l'islet no. 15.

No. 23, formant l'encoignure, mesure 32 pieds au Rail Road, sur 150 de profondeur à la rue St. Jean Baptiste.

No. 24, mesure 31 pieds 11 pouces sur le Rail Road, sur 150 pieds de profondeur.

No. 25, mesure 31 pieds 11 pouces sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 26, formant encoignure, mesure 32 pieds sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue St. Jean Baptiste.

La balance de 25 lots comprend l'islet no 109, du dit faubourg ferant face au Rail Road ou Champs Elysées, et borné des trois autres côtés par les rues des Français, de la Loi et de l'Espérance.

De ces lots 10 font face à la rue des Français, 10 au Rail Road, 3 à la Loi, et trois à l'Esplanade, chaque lo. mesurant 31 pieds 11 pouces et de différentes profondeur de 106 pieds à 154 pieds 6 pouces.

L'islet no. 109, le dernier mentionné, les 26 lots seront offerts en bloc, si on ne peut pas les vendre en bloc, ils seront vendus par lots conformément au plan.

Aussi, le même jour et au même lieu on offrira 4 lots de terre situés dans l'islet no. 5, faubourg Franklin, y ferant face au Rail Road, de 30 pieds sur 120 de profondeur.

Ces lots sont à environ un demi islet au-dessous de la résidence de Mr. Frédérich, et les terrains sont élevés.

Aussi, 4 lots de terre au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet no. 20, dont deux de face à la rue des Français, et les deux autres à la rue Urquhart, le plan de ces lots sera déposé à la Bourse au moment de la vente.

Aussi, 4 lots dans le nouveau faubourg Marigny; le lot no. 101, situé dans l'îlet, no. 21, à l'encoignure des rues Urquhart et des Français, mesurant 60 pieds face à la rue des Français, sur 120 pieds de face et profondeur sur la rue Urquhart, mesure française.

Nos. 6 et 7, dans l'îlet no 106, se touchant, ayant chacun mesure française 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue de la Loi; le tout selon le plan de Jh. Pilié, daté du 1er. juin 1830.

Le lot no. 4, dans l'îlet no. 68, mesurant (pieds français) 60 pieds face à la rue St. Antoine, entre Célestine et Génie, sur 120 pieds de profondeur, selon le plan dressé par J. Pilié le 14 juin 1830.

Aussi, au même moment, deux lots dans le même faubourg, appartenant autrefois à la succession de Solon Hill, situé dans l'îlet no: 41, ferant face à la rue St. Antoine, un mesurant 32 pieds de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, pour 31 pieds 11 pouces sur la même profondeur, le plan desquels sera déposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions: Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues un dixième comptant, et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement, mais les acheteurs pourront escompter à 8 pour cent leur premier billet et ils n'auront pas besoin d'endosseur pour le second.

Les actes de vente pardevant H. Pédesclaux, not pub. aux frais des acquéreurs. 11 mars-5

CONSULAT DU MEXIQUE.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-inclusc, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feuille ce document; vous obligerez,

F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis; cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblées de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi d'esapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtiments qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénètreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Seront aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur pleine et entière exécution. Mexico 30 décembre 1835.

13 fév—30 TORNEL

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur **Luzemberg** visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur **Lewis** en est le médecin sédentaire. 28 nov—

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de la Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé pluôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment ou chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M 22 fev

TRAITES sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
9 mars 47, rue Toulouse.

AVIS.—Attendu que Anacharsis Luminsis shérif du comté des Allemands, est adressé à moi pour obtenir l'annulation de deux cautionnemens souscrits par lui comme shérif susdit. l'un le 16 juin 1832, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Jean Baptiste St. Amand et Patrice Arroyo, ses cautions; et l'autre le 25 février 1833, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Godefroy Boutlouquié, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens, et les hypothèques en résultant, ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le trois mars mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
15 mars—30

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique.

E. D. WHITE,
Par le Gouverneur.
12 fév—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse.

LES actionnaires de cette compagnie sont invités à se présenter aux bureaux de la compagnie d'assurances de l'Océan, pour opérer le transfer de leurs actions en celles de la Compagnie de Banque et de Bourse, conformément à la section de l'acte supplémentaire pour amender la charte primitive de la compagnie, promulguée aujourd'hui.

Nouvelle Orléans, 12 mars.

Par ordre,
14 mars—30 F. BELANGER, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES bureaux de cette banque sont maintenant ouverts pour la transaction des affaires, à l'encoignure des rues Royale et St Louis, où les dépôts seront reçus et versés en caisse. La direction commencera à escompter jeudi prochain 17 mars, et continuera tous les lundis et jeudis. Les billets présentés à l'escompte doivent être déposés dans la boite les samedis et mercredis de chaque semaine, avant 3 heures.

Le bureau des commissaires pour recevoir les souscriptions au capital est transporté au no 84, près le local de la banque. Par ordre de la direction,

14 mars C. LESSEPS, sect. caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LA direction procèdera à la nomination d'un caissier de cette institution à sa séance de jeudi, 17 courant.

Les applications pour cette place seront reçus au bureau de la Banque jusqu'au 17 courant.

Par ordre de la direction,
10 mars—3 CHS. LESSEPS, asst. caissier.

Banque de Carrollton.

AVIS est donné à tous les actionnaires de cette Institution que conformément aux dispositions d'un acte adopté par la Législature pour amender la charte primitive et promulgué selon la loi, une assemblée des dits actionnaires est convoquée et aura lieu dans le local de la Banque, à l'encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 5 avril prochain, à 5 heures du soir, pour y approuver et accepter les amendements. Il sera, en même temps, soumis à l'assemblé un état de la situation des affaires de la Banque.

Par ordre.
12 mars John NICHOLSON, caissier.

Compagnie du Rail Road et de Banque d'Atchafalaya.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Institution que conformément la 8me. section de l'acte supplémentaire à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, un paiement de cinq piastres par chaque action seront dû et devra être payé vendredi, le 1er. avril prochain. Par ordre de la Direction.

Robt. G. DIXON, caissier.

Extrait de la Section 15 de la charte:—Dans le cas où tout actionnaire tiendrait à manque de faire aucun des paiements, jusqu'à concurrence de vingt cinq piastres sur chaque action, à l'époque où les dits paiements seront exigibles, cet actionnaire perdra tout droit à la somme ou aux sommes payées sur chaque action souscrite au profit de la compagnie. 12 mars

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya—Avis est donné aux actionnaires de la dite compagnie, que les livres de transfert seront ouverts le mercredi, 16 mars.

Par ordre.
12 mars ROBERT G. DIXON, caissier.

Compagnie d'Assurances de l'Aigle.

Incorporée le 2 avril 1835.

Capital $500,000.

Président Mr Charles Brigge.

Directeurs:
MM Thomas Barrett MM Edmund J Forstall,
John E Hyde Henry D. Richardson,
J A Barelli James Grunshaw.
Secrétaire Mr John Whitehead.

Cette compagnie prend des risques contre l'incendie, les dommages de la mer et des fleuves et rivières, et se charge aussi de garantir les lettres de change et les billets à ordre. Les bureaux sont situés au no 5, rue Royale.

10 mars—1m,5ps JOHN WHITEHEAD, séc.

Compagnie de Banque et d'Améliorations.

AVIS—Des propositions seront reçues au bureau de ladite compagnie jusqu'au 1er avril prochain pour les ouvrages et travaux ci-après detaillés, relatifs à la construction d'un édifice pour la Banque des Citoyens, savoir:

Pour la charpente en fer et serrurrerie,
Pour la menuiserie,
Pour la couverture en cuivre,
Pour les marbres et pierres,
Pour les enduits et corniches,
Pour la sculpture,
Pour la peinture,
Pour la vitrerie.

Un entrepreneur ne pourra soumissionner que pour les travaux propres à sa profession.

Le cahier de charges sera communiqué au bureau de la compagnie chaque jour depuis 9 heures a. m. jusqu'à 2 p. m.

9 mars—22 J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fonds capital de la

COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE

seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m. et 2 p. m.

John B. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard O. Pritchard.
Maunsel White, Peter Debuys,
Sam'l J. Peters. Commissaires.
Nouvelle Orléans, 19 fev. 1836. 19 fev—33

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans. 1er. mars.

LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, sur les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir de lundi prochain, 14 mars.

2 mars—1m ROBERT J PALFREY, caissier.

AVIS—L'élection annoncé pour aujourd'hui, des Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton d'Orléans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre. W. G. DUNN,
20 fev— secrétaire pro tempore.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 15 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Brusle. 26 fev—

DANS LA COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de feu Palmer Smith—Il est ordonné par la cour des preuves, dans et pour ville et paroisse de la Nouvelle Orléans qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Palm r Smith, sont convoquée pardevant W Y. Lewis, notaire public en cette ville, pour le lundi 28e jour du mois de mars prochain à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération et de délibérer sur la masse des affaires de ladite succession et de nommer un ou plusieurs syndics pour prendre l'administration d'icelle; et que M. W. Hoffman soit nommé défenseur aux héritiers absens.

Nouvelle Orléans, 22 février, 1836.

CHARLES MAURIAN, juge

Pour copie conforme à l'original,
26fev—30 W. F. C. DUPLESSIS, rég. des te

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Nathaniel Chamberlain—Conformément à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 9 avril prochain, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves suivants, formant partie de la succession de Nathaniel Chamberlain.

Maria, négresse âgée d'environ 51 ans.
Edith, de 31 ans.
Suzanne, de 25 ans.
Rachelle, de 20 ans.
Louis, griffe de 36 ans
Sylvia, sa femme âgée de 36 ans, avec ses trois enfans, Genkins, âgé de 9 ans; Willis, de 6 ans et Burrell, de 3 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, les acquéreurs devront fournir des billets endossés à satisfaction, payable à la Banque de l'Union, à la Nouvelle Orléans, et assurés par hypothèque sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de Jefferson, le 8 mars 1836.
9 mars F. DUGUE, juge.

EN débarquement du navire Unicorn, de Marseille, dix huit caisses Serrures de 4 à 9 pouces; serreres fines pour portes de magasin, serruras pour armoire, en cuivre et en fer; verrouillets de 5 à 36 pouces; loquets à olive; turgettes fines et communes; crochets en fer et en cuivre; garnitures d'armoires: compas en cuivre et en fer; piton-à vis; pâtes dorée pour glasses, &c.

J. LABADIE,
2 mars 59, rue de la Levée.

URNES EN CIMENT PATENTE POUR ORNEMENS DE CHEMINÉES.

100 Moules pour ornemens de cheminées; objet reconnu essentiel pour prévenir la fumée et la pluie par les cheminées, et donnant un tirant d'air, en outre qu'il sert d'ornement dans un local,—à vendre par Wm. BRYAN,
No. 36 rue de la Vieille-Levée;
Et à la manufacture, rue de l'Esplanade, No. 57.
Chassis de fenêtres, seuils de portes, dalles, etc. etc
7 Mars—

SANGSUES—De très grosses sangsues, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD.
9 mars 123, rue Royale.

TERRES AU TEXAS à vendre.—Le soussigné offre en vente différentes terres situées au Texas, de la meilleure qualité et très avantageusement situés étant en général près de la Rivière Rouge ou sur ses bords. Ces terres sont par concessions d'une à six lieues d'étendue; les titres de propriété sont authentiques et clairement établis, comme on peut s'en convaincre en les examinant chez le soussigné. Quelques uns de ces terrains sont enclosés dans la concession faite à M. Zavala, sur les bords du fleuve Sabine et près de l'Océan. S'adresser à C. A. WARFIELD,
9 mars-9 No. 69, rue de la Commune.

VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à

9 mars—6m L. MILLAUDON.

$25 DE RECOMPENSE.—Seront payées à quiconque fournira des informations pour aire arrêter et condamner le voleur ou les voleurs qui ont pénétré de force dans la soirée du 9 mars ou la matinée du 10, dans la maison du soussigné et en ont enlevé environ 100 velallés, &c.

11 mars—3 JOHN KILSHAW.

A VENDRE.—1080 quintaux fer plat; 225 do. do rond; 160 demi pipes vin rouge; 200 barils do; 1400 barils eau-de-vie; 300 do amandes douces; 100 sacs noisettes: 6000 rames papier; 824 barils vin sec; 200 do. doux; 75 do vinaigre, 1000 jarres huile d'olive; 30 caisses savon; 165 do amandes; 1280 caisses, 1640 demi, 800 quarts raisins; 60 sacs menthe; 4 caisses ruban en soie de Grenade; 3 barriques cremor; 500 jarres olives; 300 seroons amandes en coque; 448 caisses citron, 139 jarres raisins en grapes.

10 mars—8 A. M. MIRANDA & Co.

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par
24 fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

Ventes par le Shérif.

L. B. Macarty & Etienne Carraby contre Varnum Sheldon.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 9 avril prochain, à une heure de relevée, les propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente.

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 1, 2 et 8, de l'îlet no. 4, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.

Les dits lots mesurant savoir (mesure anglaise), No. 1 et 2, 34 pieds 6 pouces chacun sur la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur.

Le no. 8, 31 pieds 2 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 153 pieds 1 pouce et trois lignes de profondeur.

Le no. 1, formant l'encoignure des rues Barthélemy et Casa Calvo, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

10 mars F. BUISSON, sheriff.

L. B. Macarty et autres contre Chs. Hatrel et J. T. Even.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Vingt quatre lots de terre situés au faubourg Washington et faisant partie autrefois de l'habitation appartenant à David Olivier et Joseph Lombart junr. désignés par les nos. 1 et 11 de l'îlet no. 16, et nos. 1 et 2 de l'îlet no 17, nos 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, et 7, et de l'îlet no 18; l'îlet no. 13 est composé de 12 lots, désignés par les no. 1 et 12 inclusivement. Les dits lots mesurent (mesure anglaise savoir:

Lot no. 1 de l'îlet no. 16, 31 pieds 3 pouces de face à la promenade des Bons Enfans sur 188 pieds un pouce et 4 de profondeur.

Lot no. 11, du même îlet, mesure 20 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Barthelemy sur 120 pieds de profondeur.

Les lots no. 1 à 2 de l'îlet no. 17 mesurent 36 pieds 8 pouces chacun, de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur. (Le lot no 1, formant l'encoignure des rues Bons Enfans et Barthelemy).

Les lots no. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'îlet no 18, mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Maxent, sur 20 pieds de profondeur, no 14, formant l'encoignure des rues Maxent et Amour.

Les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet no 13, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur; les lots no. 1 et 10, formant l'encoignure des rues Barthelemy et Amour, et de l'autre côté des rues Barthelemy et Craps.

Les lots no. 11 et 12 du même îlet, mesurant, chacun 31 pieds 3 pouces de face, l'un sur la rue d'Amour et l'autre sur la rue Craps, sur 159 pieds 10 pouces et trois lignes sur la profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, sans réserve. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

10 mars FRED. BUISSON, shérif.

R. W. Elliott vs. James Flood.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, Jeudi le 24 mars prochain, à une heure de relevée.

Les droits du défendeur à une certaine somme d'argent saisie entre les mains de Cornelius Paulding, comme due au dit défendeur.

Conditions: comptant.

22 fev F. BUISSON, shérif.

Zénon Orso, vs. Veuve Louise C. Orso; Désirée Orso Xaupi vs. la même.

COUR DE DISTRICT—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Cour de district du Ier. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et